



Communiqué de presse

Luxembourg, le 12 mai 2020

La plateforme européenne de conseil en investissement n'a pas encore exploité tout son potentiel de catalyseur de l'investissement, selon la Cour des comptes européenne

Lancée en 2015 dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe, la plateforme européenne de conseil en investissement offre une assistance technique aux promoteurs de projets au sein de l'UE. D'après un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, les bénéficiaires sont satisfaits des services de conseil qu'elle dispense. Toutefois, elle n'a pas encore exploité tout son potentiel de catalyseur de l'investissement dans l'UE, principalement parce qu'elle ne disposait pas d'une stratégie suffisamment claire pour concentrer son soutien là où il pouvait apporter la plus forte valeur ajoutée.

La plateforme européenne de conseil en investissement fonctionne comme un partenariat entre la Commission et la Banque européenne d'investissement et travaille en coopération avec les banques ou institutions nationales de développement (BIND), ainsi qu'avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Entre 2015 et 2018, la plateforme a reçu 1 091 demandes de soutien, soit moins d'une par jour en moyenne. Celles-ci lui ont été transmises soit directement par les promoteurs de projets via son site internet, soit par d'autres sources institutionnelles (d'autres services de la BEI, la BERD, les BIND et la Commission). Parmi ces demandes, seulement 285 (26 %) ont donné lieu à l'affectation de ressources de la plateforme (des «missions») ou à la fourniture de conseils à des bénéficiaires publics et privés. Par conséquent, au cours de ses trois premières années et demie d'activité, la plateforme a utilisé à peine plus du quart du financement dont elle disposait au titre du budget de l'UE. Les auditeurs ont donc conclu qu'en dépit de la satisfaction exprimée par les bénéficiaires à l'égard des services fournis, trop peu de missions avaient été menées à bien pour avoir un impact notable sur la relance de l'investissement dans des projets au sein de l'UE. En outre, ils ont constaté que la plateforme ne disposait pas d'une stratégie suffisamment claire – ni de critères, de priorités et de procédures appropriés – pour cibler son soutien.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

«La plateforme européenne de conseil en investissement figurait parmi les mesures phares prises dans le sillage de la crise économique pour relancer l'investissement au sein de l'UE, mais elle s'est heurtée à des obstacles sur les plans de la stratégie et de la mise en œuvre», a déclaré M^{me} Annemie Turtelboom, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «La nouvelle plateforme de conseil en investissement InvestEU proposée pour la période de programmation 2021-2027 devrait concentrer ses ressources sur des besoins clairement définis et ciblés, élargir le rayonnement de ses activités et assurer un suivi approprié.»

Les auditeurs ont également examiné les progrès accomplis dans la coopération avec des partenaires au niveau local, un facteur déterminant pour que la plateforme puisse répondre aux besoins spécifiques en matière de conseil dans les différents États membres. La concrétisation des accords avec les institutions partenaires au niveau local a été lente, en raison de la complexité juridique mais aussi de la capacité variable des acteurs locaux de coopérer. Cela s'est traduit par des déséquilibres de la couverture géographique tant pour la demande de services de la plateforme que pour leur fourniture.

Le rapport contient un certain nombre de recommandations portant sur la plateforme actuelle pour le reste de sa période d'activité, ainsi que sur la transition vers le nouveau dispositif InvestEU. Les auditeurs y recommandent notamment de:

- poursuivre le développement de la coopération avec les BIND afin d'améliorer localement l'accès aux services de la plateforme;
- définir des priorités et des critères spécifiques permettant d'apprécier le potentiel du soutien consultatif, tels que l'additionnalité (le fait de proposer des services qui ne sont pas déjà accessibles dans le cadre d'autres programmes de l'UE), la nature du soutien, son impact potentiel sur l'investissement ainsi que les secteurs et zones géographiques concernés;
- renforcer les procédures de sélection permettant d'apprécier le potentiel des missions envisagées afin de maximiser la contribution de la plateforme;
- sur la base de l'expérience tirée de la période 2015-2020, évaluer les besoins et la demande auxquels InvestEU sera exposée, et élaborer un cadre approprié de suivi de la performance, qui couvre les coûts et les avantages des services de conseil fournis.

Remarques à l'intention des journalistes

La plateforme européenne de conseil en investissement arrive en troisième place des dispositifs d'assistance technique de l'UE dispensant des services de conseil, derrière l'assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes (Jaspers) et le mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (ELENA). Le budget annuel de la plateforme se compose à 75 % de fonds provenant du budget de l'UE (à concurrence de 20 millions d'euros), les 25 % restants étant fournis par la BEI (à hauteur de 6,6 millions d'euros). Les constatations présentées dans le rapport publié aujourd'hui portent sur les activités de la plateforme depuis son lancement en 2015 jusqu'à décembre 2018.

Sur des thématiques proches, la Cour a publié en 2019 un rapport spécial intitulé [«Fonds européen pour les investissements stratégiques: des mesures s'imposent pour en faire un véritable succès»](#) et, en 2018, un autre rapport spécial intitulé [«Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes \(initiative JASPERS\) – il est temps de mieux cibler les actions»](#).

Le rapport spécial n° 12/2020 intitulé *Plateforme européenne de conseil en investissement: lancée pour stimuler l'investissement dans l'UE, elle n'a pas eu l'impact voulu* est disponible dans 23 langues sur le site internet de la Cour.

Contact presse pour ce rapport

Claudia Spiti - claudia.spiti@eca.europa.eu - T: (+352) 4398 45 547 / M: (+352) 691 553 547

Mesures prises par la Cour des comptes européenne pour faire face à la pandémie de COVID-19

En ces temps difficiles de pandémie de COVID-19, la Cour des comptes européenne a pris les mesures nécessaires pour pouvoir continuer, dans la mesure du possible, à assurer un service efficace en matière d'audit public dans l'UE et à produire en temps opportun des rapports d'audit, des avis et des documents d'analyse. Par ailleurs, nous exprimons notre gratitude à tous ceux qui œuvrent pour sauver des vies et luttent contre la pandémie, au Luxembourg, au sein de l'UE et dans le monde. Nous restons déterminés à soutenir la politique adoptée par le gouvernement luxembourgeois pour préserver la santé publique. Nous veillons à atténuer les effets de la crise sanitaire actuelle sur nos agents. Pour ce faire, nous avons pris des mesures de précaution visant à réduire au maximum les risques pour eux-mêmes et pour leur famille.